

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 3 septembre 2024

le Conseil d'Administration s'est réuni le 9 septembre 2024

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de la Mairie déléguée de Tourlaville

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

### **Présents :**

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme THOMAS (La Chaudrée)

### **Absents donnant procuration :**

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), M. LUCAS (FNATH) (mandataire : Mme LE POITTEVIN), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : Mme HERY), Mme THEVENY (UDAF) (mandataire : Mme VILLETTE)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2024\_101

### **Adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin à la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) pour l'année 2024**

La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), anciennement FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale), rassemble 850 organismes publics et associations chargés de l'accueil ou de l'accompagnement des plus démunis, représentant un total de 2 700 structures (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, centres d'accueil des demandeurs d'asile, structures d'insertion par l'activité économique, etc.).

La FAS, réseau généraliste de lutte contre les exclusions, promeut le travail social et ouvre des espaces d'échanges entre tous les acteurs du secteur social. Elle défend la participation des personnes en situation d'exclusion à la réflexion sur les politiques publiques qui les concernent.

En sa qualité d'organisme agissant dans le secteur de la lutte contre les exclusions, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin, adhère à la FAS depuis 2017.

Cette adhésion permet de bénéficier d'informations et de participer à des journées d'étude ou des groupes de travail, ainsi qu'aux échanges de pratiques et à l'élaboration de propositions d'actions portées localement, voire nationalement, dans une dynamique de partenariat étroit avec les associations du secteur.

Le coût de l'adhésion pour le CCAS s'élève pour 2024 à un montant de 2 042,38 €.

Considérant l'intérêt pour le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin d'adhérer à la Fédération des Acteurs de la Solidarité, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :**

- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer les actes d'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin à la Fédération des Acteurs de la Solidarité pour l'année 2024 ;

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

de la cotisation annuelle 2024, **SLOW**

ID : 050-200056885-20240912-DEL\_2024\_101-DE

- autoriser le paiement à la Fédération des Acteurs de la Solidarité d'un montant de 2 042,38 €, par mandat administratif.

1 personne ne prend pas part au vote

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**